



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le 25 janvier 2023

Madame le Maire,


Conformément à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, vous avez transmis le 29 novembre 2022, pour avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Lentilly.

La sous-commission mandatée par la CDPENAF, en charge de l'analyse des évolutions intermédiaires ou mineures des documents d'urbanisme, s'est réunie le 13 janvier 2023. Elle a rendu un avis favorable sur votre projet.

Cet avis devra être versé au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la CDPENAF,
la cheffe du service connaissance et
aménagement durable des territoires,


Mylène VOLLE

Madame Nathalie SORIN
Maire de Lentilly
15 rue de la Mairie
69 210 LENTILLY